

**Attribution**

La mise en régie de la convention de terminal bordelais du Verdon a été attribuée à Europorte. L'entreprise SMPA, mandatée initialement par Europorte, en sous-traitance, pour assurer une partie des prestations, a en effet accepté d'en assurer la régie. C'est le Conseil de surveillance du GPMB, réuni le 12 septembre dernier en séance extraordinaire, qui a entériné cette décision à l'issue d'une période de médiation ayant validé la pertinence du projet. La mise en régie prévue dans la convention d'exploitation de terminal vise à pallier la défaillance du titulaire, indique la direction de l'autorité portuaire, précisant que l'exploitation commencera début 2017.

**Exploration**

La Colombie a approuvé la création de trois zones franches consacrées à l'exploration d'hydrocarbures offshore. D'après le ministère des Mines et de l'Énergie, ces zones seront situées sur la façade caribéenne de la Colombie et bénéficieront à des compagnies telles que Ecopetrol, Anadarko, Petrobras, Repsol, Exxon et Statoil. Elles recèlent 13 blocs qui seront exonérés de "taxes locatives, de TVA et de droits de douane", a encore précisé le ministère. La Colombie est le quatrième producteur de brut d'Amérique latine.

**IATA  
AÉRIEN****Des bénéfices records pour les compagnies en 2016**

**Les compagnies aériennes mondiales devraient dégager cette année un bénéfice net record de 35 milliards d'euros. Mais le nouveau directeur de l'Iata met en garde le secteur contre la menace du terrorisme et d'une hausse brutale des prix du pétrole.**

Le bénéfice net des compagnies aériennes devrait atteindre au total 39,4 milliards de dollars en 2016, après 35,3 milliards (31,4 milliards d'euros) cumulés en 2015, selon le nouveau directeur de l'Association internationale des transporteurs aériens (Iata), le Français **Alexandre de Juniac**.

Les compagnies aériennes ont bénéficié d'une forte baisse du prix du pétrole – leur plus gros poste de dépenses –, ainsi que d'un marché résistant en dépit du ralentissement mondial de l'économie, a ajouté l'ancien patron d'Air France-KLM, qui a pris les commandes de l'Iata le 1<sup>er</sup> septembre.

Les statistiques de la fédération professionnelle montrent que les dépenses de kérosène des compagnies aériennes devraient

chuter à 127 milliards de dollars cette année (113 milliards d'euros en 2015), soit une baisse de 44 % comparé à 2014, quand les prix du pétrole étaient au plus haut avec un baril à plus de 100 dollars. Ce sera la première fois depuis 2014 que les dépenses de kérosène vont représenter moins de 20 % des coûts opérationnels des compagnies, a observé l'Iata.

Après la flambée, les prix du pétrole ont dégringolé au cours des deux dernières années, atteignant un plus bas de près de treize ans en février dernier.

**RÉPARTITION  
GÉOGRAPHIQUE INÉGALE**

Pour autant, le patron de l'IATA s'est montré prudent pour l'avenir. "Je ne suis pas

*“Les dépenses de kérosène vont représenter moins de 20 % des coûts des compagnies”*



ici pour prédire la fin du bon temps, mais il serait irréaliste de s'attendre à ce que cela dure éternellement", a déclaré Alexandre de Juniac. "Et si les prix du pétrole montaient aussi vite qu'ils sont descendus ? Et si les activités terroristes s'étaient étendues et s'intensifiaient ? Que se passerait-il si une importante économie connaissait un atterrissage brutal ? L'actuelle rhétorique protectionniste pourrait-elle ébranler une demande de connectivité mondiale ?", a interrogé le patron de l'Iata.

Si les bénéfices des compagnies augmentent globalement, ils sont inégalement répartis dans la mesure où près de 60 % du montant total cette année devrait aller aux compagnies américaines, contre 20 % pour celles d'Asie-Pacifique, 19 % pour les compagnies européennes, et 4 % pour celles du Proche-Orient. Alexandre de Juniac a appelé les pays d'Asie du Sud-Est à investir dans les infrastructures, afin de répondre à la forte augmentation du trafic dans cette région du monde en pleine croissance.

**Vivre le fleuve, vive le fleuve !**

*Voici plusieurs années, la Région urbaine de Lyon avait eu la bonne idée de lancer une réflexion sur un projet d'offre touristique original permettant une immersion dans l'univers du transport fluvial de marchandises. Promofluvia, à la demande de la Région urbaine de Lyon dissoute en 2015, et pressentant le bien-fondé et le potentiel du sujet, a repris le pilotage de l'étude.*

Le premier volet du dossier concerne un projet de "chambres d'hôtes" à bord de bateaux de commerce en activité, le second volet examine quant à lui des possibilités d'hébergements insolites dans des conteneurs réhabilités et installés le long du fleuve.

En octobre 2015, après l'obtention des financements de l'État (80 %) dans le cadre du plan Rhône et de la CNR (14 %) (Promofluvia participant à hauteur de 6 %), un appel d'offres fut lancé. L'étude de faisabilité réglementaire, technique et économique fut confiée au groupement conduit par Grelet Conseil. Une étude de marché pourrait être lancée ultérieurement.

Pourquoi ne pas aménager une ou deux cabines à bord d'un bateau de commerce, automoteur ou pousseur, pour permettre l'accueil de passagers pour un voyage de deux ou trois jours ou davantage selon affinités et circonstances, le temps d'une livraison ou d'un transfert d'un point de chargement à un point de livraison ? Cette pratique est plus développée dans

les pays du Nord qu'en France. À l'heure où un intérêt se dessine pour les atouts écologiques et économiques du mode fluvial, pour le tourisme industriel et des échappées belles loin des sentiers battus, Promofluvia pense que cette nouvelle forme de découverte a de l'avenir. Elle peut présenter un apport économique et humain appréciable pour le marinier, mais aussi un moyen de découvrir et de faire connaître un mode de transport insuffisamment valorisé et un mode de vie au contact du fleuve.

Certes, héberger des passagers demande réflexion et organisation sur un certain nombre de points sur lesquels Promofluvia interviendra en conseil auprès des porteurs de projets. Le type de bateau, la sécurité et la circulation à bord (règlement intérieur), l'assurance pour le batelier et pour les passagers, l'équipement des cabines, l'inscription éventuelle au registre du commerce et des sociétés, la fiscalité sont autant de chapitres qui ont été analysés lors de l'étude et devront être examinés au cas par cas. Mais il est



clair que l'acheminement du fret reste la priorité et que les passagers devront adapter leur voyage à ces contraintes.

Les conteneurs offrent une autre forme originale d'hébergement car pratiques et robustes, ils sont aisément transformables et transportables. Ils pourraient répondre aux besoins importants générés par la fréquentation croissante de la ViaRhona mais aussi diversifier l'offre des terrains de camping ou des ports de plaisance.

Ce mode d'hébergement relève de la catégorie des meublés de tourisme, qu'il

soit sur barge stationnaire ou à terre en bordure de fleuve.

À titre d'illustration et pour vérifier la faisabilité, des simulations ont été faites sur plusieurs sites.

Promofluvia accompagnera les marinières et toute personne intéressée pour les formalités administratives, techniques, juridiques, urbanistiques et paysagères.

Vous qui cherchez de nouvelles niches d'actions et de rapport, ces idées méritent votre attention. N'hésitez pas à nous contacter.

**Promofluvia - 1 bis rue de Dole - Port de Lyon Edouard Herriot - 69007 LYON**  
contact@promofluvia.fr - www.promofluvia.fr

**Contacts : Marie-Claude Nicolas Bauer ou Gilles Durel - tél : 04 78 37 83 03**